

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2014

DÉVELOPPEMENT ET ENCADREMENT DES STAGES - (N° 1792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 89

présenté par
Mme Khirouni

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« dispositions »,

le mot :

« stipulations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel